

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/044 DU 17 AOUT 2020 PORTANT NOMINATION DU
DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU CAFE DU BURUNDI « ODECA »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Publiques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 9 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/13 du 9 août 2011 portant Révision du Code Foncier du Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n° 100/087 du 26 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/001 du 07 janvier 2020 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Office pour le Développement du Café du Burundi « ODECA » ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

R

C

EM

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'ODECA :

Honorable Emmanuel NIYUNGEKO.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

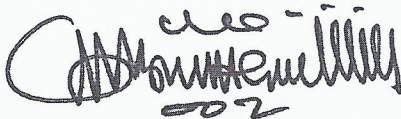
Article 3 : Le Ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 17 août 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

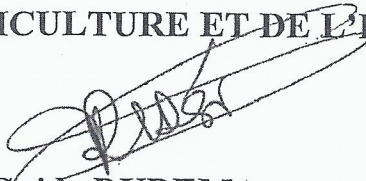
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



Dr. Déo-Guide RUREMA.

